



6

SNUipp-FSU65 BP 841 65000 Tarbes Cedex

- siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes
- tél : 05 62 34 90 54
- fax : 05 62 34 91 06
- courriel : snu65@snuipp.fr
- site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année, je me syndique !
merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école**

Merci de communiquer cette information aux titulaires remplaçants.

Avec la mise en place de rythmes différents selon les communes, le temps de travail des remplaçants et des compléments de service peut dépasser les 24 heures hebdomadaires. Ces heures effectuées en plus donnent droit à un temps de récupération.

Pour aider les remplaçants à comptabiliser leur travail effectif jour après jour, le SNUipp-FSU leur propose de remplir un tableur.

Il s'agit de saisir pour chaque journée de classe le nombre d'heures effectuées.

Attention, pour la journée de prérentrée, il faut comptabiliser le nombre d'heures de l'école de rattachement ou le nombre d'heures de l'école où le TR est déjà affecté en remplacement à la prérentrée.

Attention, pour les jours fériés, il faut comptabiliser soit le nombre d'heures de l'école de rattachement soit celui de l'école où est effectué le remplacement si celui-ci dure toute la semaine ou bien s'il est encadré par 2 jours de remplacement dans la même école.

Attention en cas de grève, congé maladie, garde d'enfant malade... il faut bien indiquer le volume horaire de la journée de l'école de rattachement ou celui de l'école où est effectué le remplacement, comme pour les jours fériés.

Si vous rencontrez des difficultés pour rattraper le temps supplémentaire qui vous est dû, n'hésitez pas à vous mettre en contact avec le SNUipp-FSU 65. Nous interviendrons pour que vous rentriez dans votre droit.

Bien cordialement.
Nicolas Ventosa